

I ...

Adresse de l'immeuble :

No. Appartement :

Nom du locataire :

**Assurance Responsabilité Civile Privée/Entreprise**

- Je suis bénéficiaire d'une telle garantie et vous remets ci-joint l'attestation d'assurance établie par mon assureur pour l'année en cours.
  
- Je ne suis pas au bénéfice d'un contrat Responsabilité Civile Privée/Entreprise et vous remercie de bien vouloir demander à votre courtier en assurances de me faire parvenir sa meilleure offre pour la conclusion d'une police d'assurance relative à cette garantie, sur la base des informations suivantes :

Date de naissance : .....

Couverture individuelle ou familiale :  
(voir annexe) .....

Franchise désirée, Fr. 200.- ou Fr. 0.- : .....

- Je souhaiterais que votre courtier en assurance me contacte au sujet de la mise en place d'une assurance ménage, couvrant l'inventaire de mon domicile.

Lieu, date.....

Signature .....



\* L'offre devra m'être expédiée à l'adresse suivante :

Rue .....

NPA & Localité .....

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE PARTICULIERS

**Un accident est vite arrivé. L'assurance responsabilité civile de particuliers dédommage les tiers qui pourraient s'en trouver lésés, y compris le propriétaire de votre logement au travers de sa régie.**

### **A qui profite l'assurance responsabilité civile de particuliers ?**

Aux familles et aux particuliers.

### **Informations détaillées :**

Votre enfant casse la fenêtre d'une automobile garée sur la voie publique en jouant au football ? En tombant, une bouteille de parfum endommage le lavabo de votre appartement locatif ?

L'assurance responsabilité civile de particuliers couvre les lésions corporelles et les dégâts matériels causés à des tiers.

### **Assurance responsabilité civile de particuliers**

Est assurée la responsabilité civile légale encourue par les personnes assurées pour :

- les lésions corporelles, c.-à-dire mort, blessures ou atteinte à la santé de personnes.
- les dégâts matériels, c.-à-dire destruction, détérioration ou pertes de choses, mort, blessure ou perte d'animaux.

### **Assurance individuelle ou familiale ?**

La prime se calcule en fonction du cercle de personnes et de leurs besoins.

Personnes assurées dans le cadre d'une couverture familiale:

le conjoint du preneur d'assurance ou une personne vivant en ménage commun avec le preneur d'assurance;

les enfants du preneur d'assurance (y compris les enfants recueillis) jusqu'à 25 ans révolus, ne faisant pas ménage commun avec lui, pour autant qu'ils n'exercent pas une activité lucrative (l'apprentissage et les stages de formation professionnelle ne sont pas considérés comme activité lucrative au sens de la présente disposition);

les personnes soumises à l'autorité parentale du preneur d'assurance, de son conjoint ou d'une personne vivant en ménage commun avec le preneur d'assurance, même si elles ne vivent pas dans le ménage du preneur d'assurance;

les autres personnes vivant durablement dans le ménage du preneur d'assurance.

## **ASSURANCE MENAGE**

**L'assurance ménage offre la possibilité de couvrir vos biens contre les risques menaçant votre logement.**

**L'inventaire de votre ménage est alors couvert contre les dommages consécutifs à un incendie ou un phénomène naturel, contre le vol et les dégâts des eaux. Vos bijoux et valeurs pécuniaires ainsi que les frais de déblaiement et d'évacuation en cas de sinistre sont également couverts.**

### **A qui profite l'assurance ménage ?**

Au propriétaire ou locataire d'un appartement, d'une maison ou d'un appartement ou une maison de vacances.

### **Informations détaillées :**

Que vous soyez propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un appartement, l'assurance ménage protège vos biens d'une manière optimale. Par exemple lorsqu'un incendie ravage votre logement ou si un cambriolage a lieu à votre domicile.

### **Assurance ménage**

L'assurance couvre les dommages causés à l'inventaire du ménage par le feu (incendie, fumée, foudre, explosion, implosion, roussissement, événements naturels, etc.), le vol (vol avec effraction, détournement, vol simple au domicile) et l'eau (liquides s'écoulant hors de conduites et d'installations, de dispositifs et d'appareils y raccordés, etc.).

Des assurances complémentaires peuvent également être ajoutées à votre contrat : Bris de glaces, vol simple à l'extérieur, bagages, abus de cartes de crédit, produits surgelés, etc..

